Commission : DROITS HUMAINS

Nom et prénom du délégué : IDIL BALOGLU

Délégation (pays ou organisation représentée) :CHINE

Texte de Politique Générale (TPG):

 Honorable présidence, chers délégués,

 La délégation de la Chine est ravie de participer à la 7e édition du NUMAD et souhaite de riches discussions entre les différentes délégations. Nous avons tous le même espoir, celui de faire évoluer positivement le monde dans lequel nous vivons.

Après trois décennies de communisme suivies de trois décennies de libéralisation économique, la société chinoise reste sous de nombreux aspects, très attachée à ses traditions sociales et familiales.

L’attitude de la société chinoise vis-à-vis de ses femmes, c’est un peu differente que les autres pays. Pour autant, comprendre et mesurer les transformations du statut des femmes depuis les réformes économiques, reste essentiel pour accéder à une compréhension plus globale de la société chinoise contemporaine, de ses représentations et des changements qui la traversent.

Tout d'abord, depuis environ 70 ans, le statut des femmes en Chine a connu un changement fondamental. Dans l'histoire chinoise, pendant deux mille ans de société féodale, les femmes ont souffert d'un statut très inférieur à celui des hommes. La femme devait obéir sans conditions à son père lorsqu'elle était jeune, à son mari après le mariage, et à son fils après la mort de son mari. N'ayant pas le droit de participer à la vie sociale, on lui bandait même les pieds dès son enfance pour empêcher leur croissance, ce qui augmentait sa dépendance vis-à-vis des hommes. De plus, un homme pouvait épouser autant de femmes qu'il le voulait.

La fondation de la République populaire de Chine, en 1949, a mis en place des lois pour accorder le même statut et les mêmes droits aux femmes et aux hommes, dans tous les domaines de la société. Les mariages arrangés ou forcés ont été supprimés, et un mouvement d'alphabétisation des femmes a été lancé aussi. À l'époque de Mao est apparu le slogan «Les femmes soutiennent la moitié du ciel», encourageant les femmes à participer activement aux activités productives - même dans les travaux lourds - et au développement économique du pays, jusqu'au point parfois d'ignorer les différences entre l'homme et la femme.

Tout d'abord, en raison de la politique de l'enfant unique appliquée entre 1979 et 2014, de nombreux avortements ont été pratiqués sur des filles, surtout dans les campagnes. Par conséquent, il y a aujourd'hui 20 millions d'hommes célibataires de plus que de femmes célibataires en Chine.

En Chine, des inégalités entre les sexes demeurent en particulier dans l’accès à l’instruction, à l’emploi et à la santé, mais aussi en matière d’héritage, de salaire, de représentation politique ou de prise de décision au sein de la famille. En outre, si les femmes chinoises ne bénéficient toujours pas d’une égalité des chances avec les hommes, des inégalités existent aussi entre les femmes elles mêmes, selon qu’elles vivent en ville ou à la campagne, à l’Est ou à l’Ouest du pays, etc.

En conclusion, alors que les femmes chinoises ont manifestement gagné en autonomie depuis les années 1950, notamment grâce au développement de l’instruction et aux lois successives protégeant leurs droits et intérêts, leur égalité avec les hommes est encore loin d’être acquise et, depuis trois décennies, leur situation évolue de manière ambivalente.

Merci de votre écoute.